



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL



emploi-  
territorial.fr

# [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)

## Présentation de l'outil SET

### > Pôle Ressources Humaines

Christine LAPOUBLE, Retraite / Emploi

Virginie BONNARD, Emploi / Contractuels / Intérim

[emploi@cdg15.fr](mailto:emploi@cdg15.fr)

# [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

### Rappel : le recrutement

⇒ **Déclaration de la vacance d'emploi** : il s'agit de la réalisation d'une déclaration de vacance transmise en préfecture par arrêté établi par le CDG. La publicité légale est rendue obligatoire par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**Délai : 2 mois avant le recrutement (délai raisonnable)**

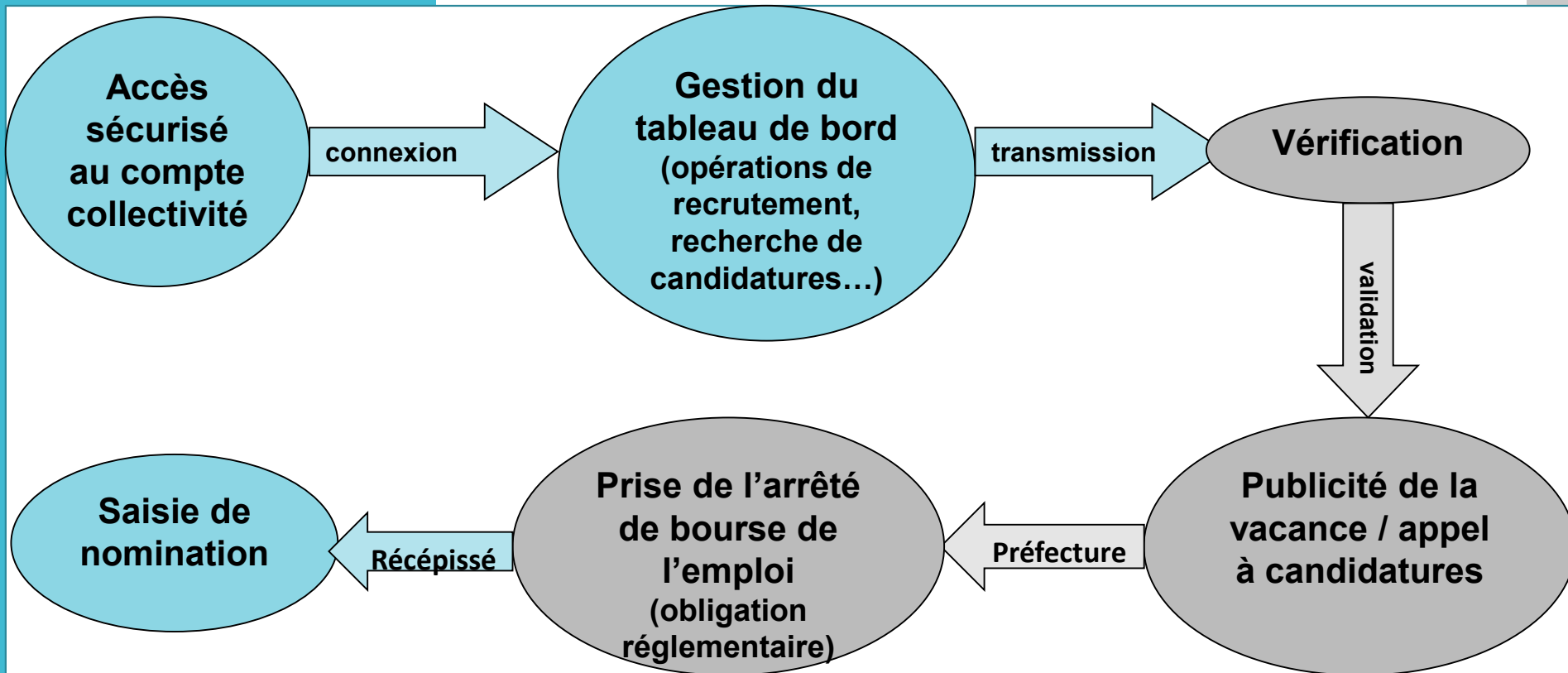
⇒ **Diffusion d'une offre d'emploi** : il s'agit d'un appel à candidature diffusé auprès du grand public. **Cette étape n'a pas d'obligation légale.**

**Délai : environ 3 semaines**

# www.emploi-territorial.fr

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

### Utilisation du site par les Collectivités :



Gestionnaire



Collectivité



**www.emploi-territorial.fr**  
**un site internet unique dédié à l'emploi territorial**

**DANS QUELS CAS FAIRE UNE DECLARATION DE  
VACANCE ?**

# www.emploi-territorial.fr

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

### Cas 1 : EMPLOI PERMANENT

➤ *seule la déclaration est obligatoire*

Cas n°1

#### Liste des cas concernés :

- Promotion interne
- Recrutement interne
- Changement de temps de travail
- Transfert du personnel
- Détachement > à 6 mois ou  
Renouvellement de détachement
- Recrutement travailleur  
handicapé
- Nomination suite à réussite  
concours
- Passage de CDD à un CDI
- Recrutement CDD permanent
- Intégration directe

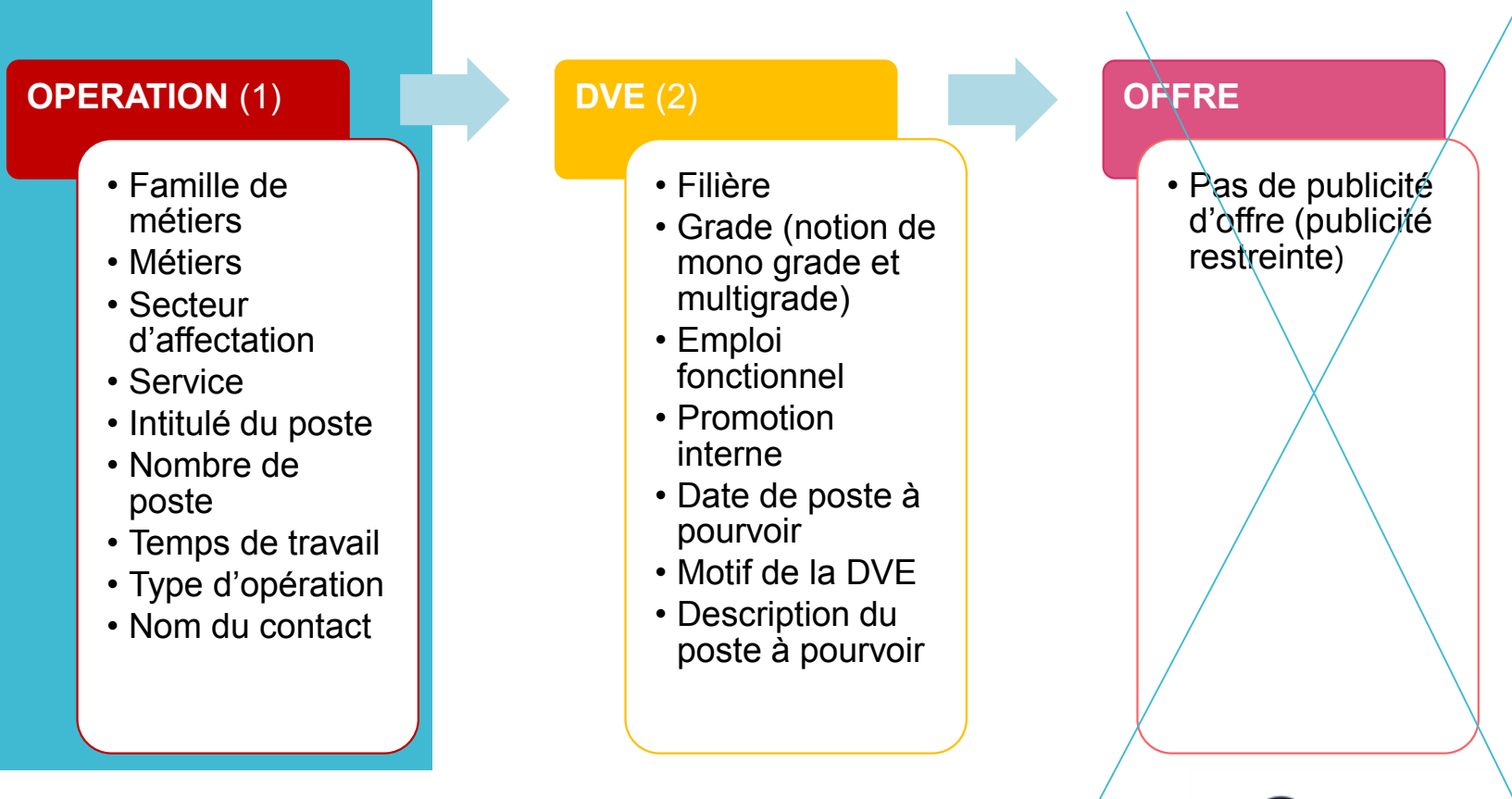
#### Ordre d'utilisation des onglets SET :

- 1. Opération
- 2. Déclaration de  
vacance
- 3. Décision de  
recrutement

# www.emploi-territorial.fr

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Exemple : Mobilité interne d'un agent (ex : promotion interne)



**[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)**  
**un site internet unique dédié à l'emploi territorial**

**DANS QUELS CAS FAIRE UNE DECLARATION DE VACANCE ET/OU  
UNE OFFRE D'EMPLOI?**

# www.emploi-territorial.fr

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

### Cas 2 : EMPLOI PERMANENT

➤ *DVE obligatoire et diffusion d'une offre sur un seul ou plusieurs grade(s)*

Cas n°2

#### Liste des cas concernés :

- Création d'un nouvel emploi
- Mutation
- Remplacement d'un titulaire en disponibilité supérieur à 6 mois
- Emploi vacant
- Contrat de contractuel sur emploi permanent

#### Ordre d'utilisation des onglets SET :

- 1. Opération
- 2. Déclaration de vacance
- 3. Offre d'emploi
- 4. Décision de recrutement



# www.emploi-territorial.fr

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Exemple : secrétaire de mairie H/F à 28h (recrutement ouvert sur 2 grades : Attaché et Rédacteur)

### OPERATION (1)

- Famille de métiers
- Métiers
- Secteur d'affectation
- Service
- Intitulé du poste
- Nombre de poste
- Temps de travail
- Type d'opération
- Nom du contact

### DVE (2)

- Filière
- Grade (notion de mono grade et multigrade)
- Emploi fonctionnel
- Promotion interne
- Date de poste à pourvoir
- Motif de la DVE
- Description du poste à pourvoir

### OFFRE (3)

- Filière
- Grade (possibilité de mettre jusqu'à 5 grades)
- Descriptif de l'emploi
- Missions et activités
- Profil recherché
- Poste à pourvoir
- Date de poste à pourvoir
- Dates de fin et de début de publicité
- Dates limites de candidatures
- Contact et information complémentaire
- etc

**www.emploi-territorial.fr**  
**un site internet unique dédié à l'emploi territorial**

**DANS QUELS CAS FAIRE UNE OFFRE D'EMPLOI  
UNIQUEMENT ?**

# www.emploi-territorial.fr

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

### Cas 3 : EMPLOI NON PERMANENT / TEMPORAIRE

#### ➤ Diffusion d'une offre sans DVE

Cas n°3

#### Liste des cas concernés:

- Accroissements saisonniers et temporaires d'activité
- Remplacements titulaires indisponibles

#### Ordre d'utilisation des onglets SET:

1. Opération
2. Offre d'emploi
3. Décision de recrutement

# www.emploi-territorial.fr

## un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Exemple n°3 : recrutement d'un adjoint technique (espaces verts) sur la période estivale

### OPERATION (1)

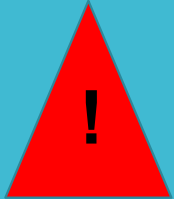
- Famille de métiers
- Métiers
- Secteur d'affectation
- Service
- Intitulé du poste
- Nombre de poste
- Temps de travail
- Type d'opération
- Nom du contact

### DVE

- Pas de publicité légale (poste en remplacement ou ponctuel)

### OFFRE (2)

- Filière
- Grade (possibilité de mettre jusqu'à 5 grades)
- Descriptif de l'emploi
- Missions et activités
- Profil recherché
- Poste à pourvoir
- Date de poste à pourvoir
- Dates de fin et de début de publicité
- Dates limites de candidatures
- Contact et information complémentaire
- etc



### **Dans quel cas ne pas faire de Déclaration de vacance :**

- pour les avancements de grade depuis la loi du 12 mars 2012
- pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité
- pour le remplacement d'un titulaire ou d'un agent public sur un emploi permanent temporairement indisponible (article 3-1)
- en cas de détachement inférieur à 6 mois
- en cas de disponibilité de moins de 6 mois pour raisons familiales ou d'office à l'expiration des droits statutaires à congés de maladie
- en cas de suspension dans l'attente de la saisine du Conseil de Discipline
- les emplois de collaborateurs de cabinet...

Le service emploi se tient à votre disposition pour vous accompagner

[Emploi@cdg15.fr](mailto:Emploi@cdg15.fr)

Mme LAPOUBLE : 04.71.63.79.50

Mme BONNARD : 04.71.63.89.78

Diaporama  
réalisé en  
collaboration  
avec le CDG38

